

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 03 SEP. 2014	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le	N° d'enregistrement F04214P0022
--	--	---

1. Intitulé du projet

Prolongement de la rue du Toulon et aménagement du carrefour avec la rue des Romains

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6.d Infrastructures routières 51.a : Défrichements et premiers boisements soumis à autorisation	Construction d'une nouvelle voirie : jonction entre la rue des Romains et la rue de Toulon d'une longueur de 90 ml nécessitant le passage dans une espace boisé classé dans le document d'urbanisme de la Ville

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Afin d'assurer le désenclavement du quartier Est de Boutzwiller, construction d'une voirie neuve d'une emprise de 1300 m2 dans le prolongement de la rue de Toulon et aménagement d'un carrefour à feux sur cette nouvelle voie donnant sur la rue des Romains.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme de rénovation urbaine engagée au sein du quartier Brossolette de Bourzwiller qui a pour objectifs :

- sortir le secteur de son insularité en irriguant le fond du quartier par de nouveaux accès
- réinsérer le quartier dans un système de circulation maillé
- définir une hiérarchie des voies compatibles avec les usages
- faciliter l'accès à la plaine sportive, à l'arrivée comme au départ, en direction de Mulhouse comme vers le nord de l'agglomération
- accentuer la centralité naturelle de la rue de St Nazaire par des aménagements autour de la station Tramway
- créer des cheminements aussi directs que possible vers les points d'arrêts de transports en commun
- permettre aux modes doux de surmonter les obstacles qui isolent le quartier du reste de la Ville

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Construction d'une voirie neuve en 2016 (chaussée de 7,00 m et deux trottoirs de 1,80 m) ainsi que l'aménagement d'un carrefour à feux sur la rue des Romains.

Les travaux devraient démarrer au courant du second trimestre 2016 pour une mise en service fin 2016

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permettra l'accès au quartier par le Nord par les riverains (environ 10 000 personnes résident dans le quartier) et les usagers des équipements. Un habitant de Bourzwiller effectue 2,5 déplacements par jour.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de coupes et abattages d'arbres

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Révision du PLU pour déclassement d'une partie de l'EBC inscrit dans le document d'urbanisme en vigueur sur le bois des Romains.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Chaussée	650 m2
Trottoirs	160 m2
Espaces verts	200 m2

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Rue de Toulon
68100 MULHOUSE

Coordonnées géographiques¹

Long. 7 ° 19 ' 60 " E Lat. ° ' "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 7 ° 19 ' 60 " E Lat. 47 ° 46 ' 29,3 N

Point d'arrivée : Long. 7 ° 19 ' 52,3 E Lat. 47 ° 46 ' 37,6 N

Communes traversées :

Mulhouse

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le programme de désenclavement comprend notamment :

- le prolongement de la rue de Toulon (objet de la demande)
- l'aménagement d'une liaison piétonne entre la station TRAM St Nazaire, le futur gymnase et le collège
- l'aménagement d'une voirie entre la rue Brossolette et la rue de La Rochelle
- l'aménagement de l'accès sud rue de Quimper
- le réaménagement des rues de La Rochelle Est et de la rue de Brest
- l'aménagement d'un parking d'environ 160 places

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Il s'agit d'un massif boisé classé au titre des espaces boisés classés dans le PLU

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le territoire communal est couvert par un Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 20 janvier 2008. La dernière procédure de modification simplifiée du document a été approuvée le 23 juin 2014.

Le terrain d'assiette du projet est situé en zone Nd.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF n'est recensée ni sur le secteur du d'étude, ni à proximité. Les plus proches se localisent au niveau de la forêt de la Hardt : - ZNIEFF de type II : « Forêt de la Hardt », - ZNIEFF de type I : « Lande de l'aérodrome de Habsheim ».
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Ville de Mulhouse a élaboré un plan de prévention du bruit dans l'environnement. Le terrain d'implantation du projet est potentiellement exposé aux nuisances sonores de la RD430.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Ville de Mulhouse compte 2 ZPPAUP approuvées sur son territoire : - La ZPPAUP Franklin créée par un arrêté préfectoral du 11 mars 2005; - La ZPPAUP du Cimetière créée par un arrêté préfectoral du 15 décembre 2008. Le projet envisagé se situe en dehors de ces deux périmètres. Parallèlement, on ne recense pas d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine sur le territoire mulhousien.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'inventaire des zones humides remarquables du département fait apparaître un certain nombre de sites en périphérie de l'agglomération mulhousienne. Elles se localisent au Nord, à l'extérieur des espaces urbanisés : l'Ill entre Sausheim et Réguisheim, bois inondable du Fosshag (ferme Saint-Georges), site de Wasserloch à Wittenheim, clairières humides de la forêt de Pfastatt. Ainsi, aucune zone humide remarquable n'est répertoriée sur le secteur d'étude ou en périphérie.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de l'Ill, approuvé le 27 décembre 2006 et PPRI de la Doller, prescrit le 07 octobre 2011. Le terrain d'assiette est situé en dehors des zones inondables recensées. La ville de Mulhouse est située dans une zone de sismicité modérée (zone 3).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les captages d'eau potables de la Ville de Mulhouse font l'objet de périmètres de protection, institués par des arrêtés préfectoraux en date du 17 avril 1978 et du 1er février 1985. Situés à l'ouest du territoire mulhousien, ils sont situés en amont du site d'implantation du projet.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	il n'y a pas de site inscrit ou classé sur le territoire de Mulhouse.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le site Natura 2000 le plus proche est celui de la Vallée de la Doller, situé à 4km environ en amont de l'Ill à proximité du projet. Ce périmètre inclut le lit majeur de la Doller, à fort enjeu écologique en milieu rural. Le site d'implantation du projet est proche de la Doller, dans un milieu urbain dense et n'impliquant pas, de surcroît de rejet superficiel.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection le plus proche est celui de l'église Sainte Jeanne d'Arc, inscrite à l'ISMH en 1990. Elle se situe à 2 km du futur projet et aucune covisibilité n'est identifiée entre ce dernier et le monument inscrit.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau, ni dans sa phase de construction, ni dans sa phase d'exploitation.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les études géotechniques réalisées dans le secteur indiquent un niveau moyen de la nappe à plus de 5 mètres sous le niveau du terrain naturel. Par conséquent, la voirie, dont le niveau inférieur est situé au maximum à 1m sous le terrain naturel, ne générera pas de modification prévisible des masses d'eau souterraines.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le profil en long de la nouvelle voie sera adapté au terrain naturel avec un équilibrage des déblais / remblais
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. notice de potentialité écologique jointe
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse un espace boisé qui sera impacté sur une surface d'environ 1 300 m ² , soit 3,8 % de l'espace boisé global.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain se situe en zone de sismicité modérée (zone 3) mais aucun élément du projet ne relève d'exigence particulière.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nouvelle voirie est potentiellement génératrice de bruit ; la vitesse y est limitée à 50km/h. Le trafic estimé est de 2 000 véh/j. Toutefois, le trafic de la RD430 est prépondérant (plus de 60 000 véhicules par jour). Sauf pour le collège, les habitations ne sont pas impactées car éloignées de cette nouvelle infrastructure.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, des vibrations liées au compactage des matériaux peuvent survenir de manière très discontinue sur une période d'environ 3 mois.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Cette nouvelle voirie sera équipée d'un éclairage public neuf (éclairage moyen de 15 lux). Par ailleurs, les phares des véhicules engendreront des émissions lumineuses la nuit.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets de polluants proviennent des gaz d'échappement mais les rejets ne seront pas supérieurs aux rejets actuels, ils seront répartis différemment sur le secteur puisque le projet de désenclavement modifiera les circulations au sein du quartier sans pour autant les augmenter.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet traversant un espace boisé sur environ 75 ml, l'impact sur le paysage sera faible. Le paysage est marqué par la présence d'un massif boisé qui marque la limite Nord du quartier et structure l'espace. L'aménagement de cette voirie constituera indéniablement une rupture dans le paysage. Toutefois, le projet se situe à l'extrémité du massif boisé, sur sa partie la plus étroite, ce qui a peu d'impact dans le paysage. Parallèlement, la partie la plus dense et la plus profonde du massif n'est pas impactée, ce qui permettra de maintenir la densité végétale qui marque le paysage urbain de cette partie Nord du quartier.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de désenclavement du quartier de Bourtzwiller a, entre autre, pour objectif d'assurer un meilleur équilibrage des flux de circulations dans le quartier. Les incidences de ce projet ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets; les incidences seront réparties différemment.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est situé dans un quartier avec une connotation urbaine forte, la liaison créée permettra de mieux desservir le quartier et améliorera la qualité de vie des habitants sans porter atteinte à leur cadre de vie.

Le projet ne semble pas nécessiter d'étude d'impact, toutefois afin de minimiser les éventuels impacts de cette nouvelle voie sur les espèces animales protégés, de préserver la fonctionnalité de la trame biologique du quartier et réduire les impacts surfaciques, les mesures suivantes seront mises en oeuvre :

- les abattages des grands arbres interviendront entre le 15 septembre et le 15 octobre soit après la période de reproduction et avant la période d'hivernage des chiroptères,
- plus généralement , l'ensemble des travaux de dégagement d'emprises interviendront en dehors des périodes de reproduction de la faune soit entre le 15 août et le 15 mars,
- l'emprise du projet sera optimisé et limité à une chaussée et deux trottoirs réglementaires; la place de la nature en ville est à promouvoir,
- les bordures de trottoirs devront avoir des hauteurs de vue maximum de 5cm pour faciliter le passage de la petite faune,
- deux passages inférieurs pour la petite faune seront aménagés sous la nouvelle desserte

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

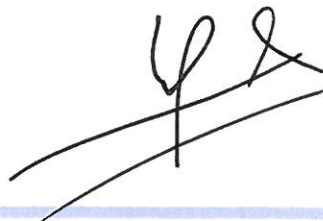
Objet
Notice de potentialité écologique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à le,

Signature



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Numéro	<input type="text"/>	Extension	<input type="text"/>
	<input type="text"/>		
Nom de la voie	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Localité	<input type="text"/>
	<input type="text"/>		
Pays	<input type="text"/>		
Tél.	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>		

Personne morale

Nom	<input type="text" value="Ville de Mulhouse"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse du siège social	<input type="text"/>		
Numéro	<input type="text" value="2"/>	Extension	<input type="text"/>
Nom de la voie	<input type="text" value="rue Pierre et Marie Curie"/>		
	<input type="text" value="BP10020"/>		
Code postal	<input type="text" value="68948"/>	Localité	<input type="text" value="MULHOUSE Cedex 9"/>
	<input type="text"/>		
Pays	<input type="text" value="France"/>		
Tél.	<input type="text" value="03.89.32.58.58"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>		

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	<input type="text" value="DREYER"/>	Prénom	<input type="text" value="Jeannine"/>
Qualité	<input type="text" value="Chef du service Voirie"/>		
Tél.	<input type="text" value="03.89.32.68.23"/>	Fax	<input type="text" value="03.89.32.58.73"/>
Courriel	<input type="text" value="jeannine.dreyer @ mulhouse-alsace.fr"/>		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.